

DELIBERATION

43 (7.9)

Le 31 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire,
Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur MONTEUX à Madame DUCREUX, Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : NOVIM - Approbation du CRACL 2020 de la ZAC des Terrasses d'Andrézieux

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 avril 1999, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion d'une convention publique d'aménagement avec NOVIM (ex-SEDL) pour l'opération de restructuration de l'ancien site France Bois Imprégnés (FBI), aujourd'hui ZAC des Terrasses d'Andrézieux.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables en la matière, un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL), au titre de l'année 2020, a été établi par l'aménageur pour être présenté à l'Assemblée délibérante.

Il indique que le compte-rendu, élaboré par NOVIM, présente en préambule un historique de l'opération, puis le détail de la situation administrative et financière au 31 décembre 2020 et, en annexe, le bilan financier avec échéancier prévisionnel et le plan général de l'aménagement.

Il précise que ces éléments ont été présentés lors de la réunion du groupe de travail municipal réuni en date du 20 mai 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CRACL au 31.12.2020 de NOVIM pour l'opération ZAC des Terrasses d'Andrézieux.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210601-2021-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

